

Revenu d'existence, salaire à vie: de la complémentarité des approches.

Jean-Claude Loewenstein

I – Préliminaire.

La notion de "revenu d'existence" est déjà très ancienne, celle de "salaire à vie" est beaucoup plus récente. A première vue, le résultat apparaît très semblable puisque, in fine, cela revient à attribuer à tout un chacun des ressources permettant en principe de vivre décemment. La réalité est beaucoup plus complexe car les deux systèmes sont basés sur des principes radicalement différents, et il existe des débats importants entre les promoteurs de ces deux approches. L'une comme l'autre semblent difficiles à mettre en œuvre dans un proche avenir compte tenu de leur nouveauté (dans l'opinion) et des implications politiques, sociales, et psychologiques qu'elles sous-tendent. On peut donc se demander s'il ne serait pas opportun, et possible, d'unir – au moins sur certains aspects - les efforts des deux écoles, afin de faire progresser plus rapidement et plus efficacement ces idées dans l'opinion et dans les milieux politiques. L'objet de ma présentation est donc d'analyser cette question, en recherchant ce qui est commun aux deux approches, ce qui les sépare profondément, et les points qui pourraient permettre un travail en commun fort utile, en particulier dans le déroulement quotidien de la vie sociale et politique.

Avant d'aborder mon sujet, il convient cependant de rappeler ici sommairement – et sans les justificatifs - les bases pratiques essentielles qui caractérisent les deux systèmes.

On notera que, pour simplifier cette présentation, le "revenu d'existence" sera abrégé par RE et le "salaire à vie" (appelé aussi "salaire universel") par SU, et ceci dans tout le texte (excepté pour les citations bien sûr).

I.1 - Le revenu d'existence.

Pour obtenir une vue d'ensemble assez rapide sur la question, le lecteur peut se reporter à un précédent papier sur l'état des lieux de ce problème¹, ainsi qu'au site du Mouvement Français sur le Revenu de Base (MFRB)².

Les fondements du RE reposent sur l'article 1 de la Déclaration des droits de l'homme que Jacques Duboin, par exemple, a adapté concrètement de la façon suivante: "Chaque être humain est assuré de recevoir, toute sa vie, sa part des richesses produites, sous la forme d'un revenu social qui concrétise le premier des droits de l'homme, le droit économique d'avoir de quoi vivre dignement. Le revenu étant ainsi dissocié du travail, le but de toute activité cesse d'être de *gagner de l'argent*."³

Le RE consiste ainsi à donner à toute la population, de la naissance à la mort, un « revenu » mensuel, en principe identique, mais que certains préfèrent différencier selon les grandes catégories d'âge (enfants, adultes, retraités). Ce revenu est individuel, absolument inconditionnel (en particulier sans aucune obligation d'activité), et inaliénable. Son montant fait l'objet de propositions très diverses selon les auteurs, il peut aller de quelques centaines d'Euros à plus d'un millier. Il est cumulable avec tous les autres revenus, en particulier ceux provenant du travail. Son financement, pris en charge par l'État, peut être réalisé de différentes façons (re-distribution de prélèvements sociaux et/ou fiscaux, distribution par création de monnaie,...)

1 - Jean-Claude Loewenstein - *Problématique d'une "allocation universelle"* - Février 2012 -

<http://revenudebase.info/wp-content/uploads/2012/07/Problématique-d-une-allocation-universelle.pdf>

2 - Mouvement Français pour un Revenu de Base (MFRB) - <http://revenudebase.info>.

3 - Marie-Louise Duboin-Mon - *André Gorz et l'économie distributive* - In *Christophe Fourel (Collectif) - André Gorz un penseur pour le XXIème siècle - La Découverte 2009.*

I.2 - Le salaire à vie.

Pour obtenir une vue d'ensemble assez rapide sur la question, le lecteur peut se reporter au *manifeste du réseau salariat*¹ et au site de ce réseau. Mais le système étant complexe, il est nécessaire, sans entrer dans les détails, de l'expliquer un peu ici afin de faciliter la compréhension de la suite.

Le *manifeste* indiqué ci-dessus explique que le fondement du SU consiste à "rompre avec la logique du capital, qui décide seul de tout ce qui a trait à l'emploi et à la production, mais aussi avec la logique qui enferme le salarié dans son exploitation (qui se double souvent de son aliénation) et qui ne peut, au mieux, que revendiquer la reconnaissance de sa souffrance."

L'objectif du SU consiste donc à donner à chaque citoyen (à partir de 18 ans et jusqu'à la mort), un " *salaire* " basé sur le fait que chaque personne possède de facto une " *qualification* " dans le fonctionnement de la société (différente de la " *qualification* " habituelle qui, elle, se rapporte à un poste ou un emploi). Et ce salaire, irrévocable, ne peut que progresser (de 1 à 4 ou de 1 à 5 environ). Voyons comment cela fonctionne.

Rappelons d'abord, en les simplifiant, 2 notions économiques importantes:

- a) La *valeur ajoutée* d'une entreprise est redistribuée, en partie, aux salariés (les salaires nets), aux apporteurs de capitaux (prêteurs et actionnaires), et aux administrations (impôts, taxes, cotisations sociales). Le reste, non redistribué, constitue le bénéfice, et sert en particulier aux futurs investissements.
- b) La somme, au niveau national, de toutes les *valeurs ajoutées* des entreprises constitue le *PIB marchand* (environ 70% du PIB global), le reste du PIB est le PIB non marchand (réalisé essentiellement par les administrations: sécurité, justice, santé, enseignement).

Le constat de départ est le suivant: " Nous socialisons déjà (par les cotisations sociales et les impôts) la quasi moitié de la valeur produite chaque année (le PIB) pour assurer, et avec succès depuis des dizaines d'années, le financement de la sécurité sociale, des services publics, et de la pension de millions de retraités, en nous passant d'employeurs et de détenteurs du capital." ²

L'idée générale est alors la suivante: la " *propriété lucrative* " doit être remplacée par une " *co-propriété d'usage* ", la " *fiscalité* " est à intégrer dans l'utilisation d'un " *salaire socialisé* ", et " *l'emploi* " doit céder la place à un " *salaire à vie* " (sur le modèle de ce qui existe déjà dans la fonction publique).

Concrètement, cela consiste à affecter, dans chaque entreprise, la totalité de la valeur ajoutée à un " *salaire socialisé* " selon quatre parties, dont 3 en " *cotisations* " versées dans des caisses nationales ou régionales : l'autofinancement des entreprises, la " *cotisation salaire* ", la " *cotisation économique* " (pour l'investissement), et la " *cotisation sociale* " (pour le financement des consommations gratuites qui ne relèvent ni du salaire ni de l'investissement). Ces caisses, qui permettent ainsi une mutualisation des cotisations, seraient créées, et administrées, sur le modèle de celle qui existe déjà pour la Sécurité Sociale. Dans ces conditions, le SU versé à tous les citoyens est pris en charge totalement par la caisse des salaires, alimentée par le versement de la " *cotisation salaire* " de toutes les entreprises.³

II - La condition d'une éventuelle "complémentarité" des approches : un montant "suffisant"...

Dans tout ce débat, la question du *montant* est un point clef. Disons-le tout de suite : il est illusoire de prétendre à un quelconque rapprochement ou convergence des deux systèmes si ce fameux montant ne permet pas, à lui seul, de vivre décemment et de façon autonome. En effet, examinons cette question.

Le SU est une approche qui met en cause frontalement le système capitaliste. Et comme il s'agit bien d'un « salaire », il est évidemment exclu que le montant soit inférieur à quelque chose de l'ordre du SMIC.

1 - Réseau Salariat - Pour un statut politique du producteur (manifeste du réseau salariat) - 2012
<https://www.reseau-salariat.info>

2 - Idem p.4

3 - Bernard Friot - L'enjeu du salaire - La Dispute - 2012 - p.141-144

Le RE n'a pas cette vocation anticapitaliste a priori, et le montant proposé est très variable selon la "sensibilité" (tout court, ou technique, ou politique) des auteurs. Mais la question peut se poser de facto selon, justement, le montant proposé. André Gorz, une fois convaincu par Jacques Duboin de l'intérêt – et de la nécessité – d'un revenu inconditionnel suffisant, a parfaitement posé les termes de cette question du montant ¹:

- a) "Selon ses partisans, la garantie d'un revenu de base inférieur au minimum vital a pour fonction de forcer les chômeurs à accepter des emplois au rabais, pénibles, déconsidérés. C'est là la position des néolibéraux « friedmanniens » de l'école de Chicago, mais aussi de libéraux allemands comme Mitschke, et des conservateurs britanniques. Selon eux, le chômage s'explique par le fait que de très nombreux emplois potentiels, de faible qualification et de faible productivité, ne sont pas rentables quand ils sont normalement payés. Il faut donc subventionner ces emplois en permettant le cumul d'un revenu social de base insuffisant pour vivre avec un revenu du travail également insuffisant. On créera de la sorte un « deuxième marché du travail » protégé contre la concurrence des pays à bas salaires mais aussi, bien évidemment, contre les dispositions du droit du travail, vouées à disparaître.
- b) L'allocation à tout citoyen d'un revenu social suffisant relève d'une logique inverse : elle ne vise plus à contraindre les allocataires à accepter n'importe quel travail à n'importe quelle condition, mais à les affranchir des contraintes du marché du travail. Le revenu social de base doit leur permettre de refuser le travail et les conditions de travail « indignes » ; et il doit se situer dans un environnement social qui permette à chacun d'arbitrer en permanence entre la valeur d'usage de son temps et sa valeur d'échange : c'est-à-dire entre les « utilités » qu'il peut acheter en vendant du temps de travail et celles qu'il peut produire par l'auto-valorisation de ce temps. "

On remarquera d'autre part que, pour un montant universel modeste (de l'ordre du RSA socle - 525 € pour une personne seule - et jusqu'à peut-être le seuil de pauvreté - de l'ordre de 900 à 1000 €) le système actuel peut en absorber le financement sans problème majeur, et sans remise en cause sérieuse. Ceci explique en partie l'accord favorable assez large qui se dessine pour un RE sur ces bases, et le récent rapport de la Fondation Jean Jaurès le reconnaît parfaitement: "Si un montant faible de RB (RE) ne remettrait pas en cause la place centrale du travail rémunéré dans la société, mais pourrait légitimer sa flexibilisation, un montant plus élevé serait davantage susceptible de questionner et de refonder notre rapport au travail".²

Au-delà, la situation devient donc plus compliquée et le système libéral peut sans doute être mis à mal ...

Par conséquent on voit bien que la comparaison entre les 2 approches se pose tout particulièrement avec un RE d'un montant supérieur à environ 1000 €, par exemple le SMIC (il est actuellement à 1154 € net). C'est sur cette base que je me propose de réfléchir ici, et donc, pour le dire clairement, dans l'optique d'un véritable projet de société. Mais, après tout, les promoteurs d'un RE d'un montant réduit de quelques centaines d'euros ne sont pas forcément tous des libéraux « friedmanniens » destinataires de la critique de Gorz - et aussi de nombreux autres représentants de gauche - citée plus haut. Tout en étant peut-être convaincus de l'intérêt d'un montant plus élevé, il peut tout simplement leur sembler impossible d'en trouver le financement... et là on verra plus loin que la discussion est très ouverte!... Tous les espoirs sont donc permis...

III - Les visées communes (ou à peu près...)

On s'attachera ici à mettre en évidence les grands principes sur lesquels les promoteurs des 2 systèmes sont assez d'accord. Et ils le sont déjà sur un point tout à fait capital: nous vivons depuis longtemps, sous l'influence du capitalisme, dans un monde de compétition et de concurrence qui devient de plus en plus insupportable dans ses effets à court, moyen, et long terme. Hé bien, il faut noter que les partisans du SU et du RE visent un autre monde, basé au contraire sur la coopération et la convivialité (tiens, mais au fait, cette recherche de travail en commun SU- RE n'en serait-elle pas un exemple ?...). On lira avec intérêt à

1 - André Gorz - Pour un revenu inconditionnel suffisant - Revue Transversales n°3 de 2002

2 - Fondation Jean-Jaurès - Le revenu de base, de l'utopie à la réalité - Rapport du 22 mai 2016 - p.5

ce sujet le vibrant "manifeste convivialiste", qui a le soutien - c'est un bien ! - d'une quantité de citoyens.¹

Il est normal que toute la richesse produite dans le pays puisse être distribuée à toute la population, sans laisser personne au bord du chemin, et quels que soient les capacités de chacun et leur statut (travail, chômage, activités de care, artistiques, etc ...). " Salaire à vie ou revenu social ont en commun un objectif essentiel, au présent : avoir l'assurance, si on perd son emploi, de ne pas tout perdre avec, et de ne pas être contraint d'en accepter n'importe quel autre, et dans des conditions dégradantes".²

Comme le précise Baptiste Mylondo³, un montant élevé remet en cause la répartition des richesses et les rapports de domination, permet d'émanciper l'individu, de transformer la société en profondeur et de changer les objectifs politiques. "La question du montant ne saurait constituer longtemps un point de discorde à gauche (...) Nous nous accordons tous sur le critère d'évaluation des montants proposés: ils doivent être suffisants." Mais cela suppose donc de mettre en place un dispositif d'ajustement permanent entre le revenu garanti et les prix. A noter aussi qu'il ne faut pas forcément s'arrêter au montant lui-même sachant que certains préconisent d'associer de la gratuité dans les services publics (éducation, recherche, santé, etc ...) et des plafonnements (loyers par exemple...)

Pour Bernard Friot, l'un des promoteurs du SU, "le salaire à vie est antinomique au revenu de base, mais il est vrai qu'ils ont quelque chose en commun: la déconnexion entre la ressource et l'emploi (...) Les tenants des deux projets mènent la tâche considérable de s'attaquer à cette idéologie du mérite qui conditionne les ressources à la mesure du travail en train d'être fourni." ⁴. Et pour Baptiste Mylondo, l'un des promoteurs d'un RE de gauche: "Les promoteurs du salaire à vie et les militants de gauche du revenu inconditionnel partagent une volonté commune de sortie du capitalisme. L'objectif est de remettre en cause l'exploitation salariale et la quête malade du profit. Ils s'accordent également sur la déconnexion nécessaire entre emploi et revenu (ou salaire)".⁵

Haro sur le culte de la croissance et le productivisme! Cela est évident pour les adeptes du RE. "En dissociant par principe revenu et contribution productive, l'allocation universelle peut être comprise comme un frein structurel à la croissance. Elle permet d'éviter que l'accroissement continu de la productivité ne se traduise pour l'essentiel en un gonflement de la consommation." ⁶ Pour les promoteurs du SU, s'appuyant sur un « salaire socialisé » et sa généralisation, on peut se poser la question, mais il semble bien qu'ils soient de fait sur la même ligne par la critique qu'ils font du « culte de l'emploi » dans le système actuel. D'ailleurs, dans leur dernière plaquette, on peut lire: "Le système socialisé par la cotisation ne répond pas directement à ces questions. Cependant, la restauration de la primauté du politique et de la propriété d'usage des moyens de production, l'abandon de la mesure de la valeur par le temps de travail, la suppression de la propriété lucrative et de la logique qu'elle induit d'accumulation et de croissance sans fin, nous semblent être décisifs et une condition nécessaire à la remise en cause de la course au productivisme."⁷

Inconditionnalité: aucun critère personnel particulier n'est prévu pour bénéficier de ces systèmes. Se pose bien sûr la question des étrangers... Sans entrer ici dans ce débat compliqué, je pense qu'il devrait y avoir un consensus sérieux entre les 2 courants sur au moins l'affirmation suivante : "Les résidents étrangers, comme les nationaux, participent à la création de richesse économique et sociale. A ce titre, ils doivent évidemment avoir droit à un revenu inconditionnel, dont ils contribueraient d'ailleurs au financement !"⁸

Accord sur le non démantèlement des systèmes de protection sociale déjà financés par la cotisation

1 - *Manifeste convivialiste. Déclaration d'interdépendance* - Ed. Le Bord de l'Eau - Juin 2013

2 - Marie-Louise Duboin - *Du salaire à vie au revenu social* - La Grande Relève n°1175 - Mai 2016

3 - Baptiste Mylondo - *Pour un revenu sans condition* - Editions Utopia - 2012 - p.42 et 62

4 - Bernard Friot - *Emanciper le travail (entretiens avec Patrick Zech)* - La Dispute - 2014 - p.107

5 - Baptiste Mylondo - *Pour un revenu sans condition* - Editions Utopia - 2012 - p.60

6 - Yannick Vanderborgh et Philippe Van Parijs - *L'allocation universelle* - La Découverte - 2005 - p.85

7 - Réseau Salarial - *Caisses d'investissement et monnaie* - Août 2016 - <https://www.reseau-salarial.info>

8 - Baptiste Mylondo - *Pour un revenu sans condition* - Editions Utopia - 2012 - p.150

(retraites, chômage, assurance-maladie ...)

Importance de remplacer au maximum la "propriété lucrative" (celle dont on attend des revenus) par "la propriété d'usage" (celle qui permet d'utiliser en commun des outils), même si celle-ci est quelque peu subjective (un verre d'eau a beaucoup de valeur pour quelqu'un qui a soif, mais c'est une calamité au milieu d'une inondation ...). Mais il y a tout de même des degrés: le système du SU va ainsi jusqu'à supprimer la propriété lucrative des entreprises pour donner la propriété d'usage des moyens de production aux salariés.

L'accord est également manifeste sur la nécessité de libérer le travail du carcan de l'emploi, ce qui donne la capacité aux citoyens de s'épanouir et de décider de leur vie (temps choisi et moyens financiers suffisants). Cela doit permettre, de plus, une sortie des conséquences humaines du système économique actuel: chômage, exclusions, désespoir, drogues, violences, guerres ... "Un principe de base est le même: le support des droits sociaux et économiques ne doit plus être l'emploi, avec ses aléas. Il est, pour le SU, la qualification, reconnue, assurée, et attribuée personnellement par l'institution publique. Il est, pour le "revenu social", le droit de tout citoyen(ne) d'avoir les moyens d'être, d'épanouir sa personnalité (donc sa qualification...) au sein de la société humaine."¹

Les 2 systèmes entendent bien décider démocratiquement des besoins et donc de la nature et du montant des investissements dans l'optique, en particulier, de maîtriser l'environnement et l'avenir de la planète. Cela permettrait de faire face à l'épuisement des ressources, aux surproductions, aux gâchis, destructions, pollutions, ... "Aujourd'hui, au coeur de la crise, ces idées, d'une actualité brûlante, sont reprises largement au-delà de nos frontières. Il s'agit de les faire comprendre et de montrer que l'épanouissement de l'être humain n'entraîne pas forcément la destruction de la planète, ni le retour à l'âge des cavernes."²

Il est important de respecter la dignité des personnes: l'adoption d'un système de revenu ou de salaire, universel et inconditionnel, permet d'éliminer complètement la problématique de l' "assistanat", qui se décline sous deux aspects. D'une part les citoyens "contributeurs" (par leurs impôts) et, souvent, les organismes administratifs d'attribution, de gestion et de contrôle, ont tendance – implicitement ou explicitement – à considérer les "bénéficiaires" un peu comme des citoyens de seconde zone. D'autre part ces bénéficiaires sont souvent mal à l'aise pour toutes sortes de raisons, au point même, pour beaucoup (c'est estimé à près de la moitié des ayants droit potentiels pour le RSA par exemple), de refuser de faire la demande des aides auxquelles ils ont droit. Le dernier rapport de l'ONPES est très éloquent sur cette question de "l'invisibilité sociale"³.

IV - Les sources de débats plus ou moins vigoureux...

Plusieurs questions font l'objet de discussions de fond entre les tenants des 2 approches. Il est nécessaire et utile d'en rappeler ici les plus importantes. Ces discussions ne correspondent pas forcément toutes à des oppositions fortes, mais elles sont en effet nécessaires pour préciser les points de vue, lever les ambiguïtés, éviter les malentendus...

- Débat sur la "**valeur**":

Les promoteurs du SU mettent l'accent sur la distinction fondamentale à faire entre une "*pratique capitaliste de la valeur*" (l'actuelle) et une "*pratique salariale de la valeur*" (celle proposée par le système SU). Les institutions fondatrices qui caractérisent la première sont : la propriété lucrative, le marché du travail (marché des forces de travail), la valeur-travail, et le crédit lucratif (création monétaire par le crédit bancaire). Les institutions de la seconde sont: le droit de qualification universel, le salaire socialisé dans les cotisations (constitution des caisses "salaire", "économique", et "sociale" expliquée plus haut), les institutions de la carrière salariale, les caisses d'investissement, et les instances de création monétaire.⁴

1 - Autre approche, même objectif - Editorial de La Grande Relève - n°1111 - Juillet 2010

2 - Marie-Louise Duboin - Les affranchis de l'An 2000 - Ed. Voici la Clef - 1996

3 - Rapport de l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale (ONPES) - Juin 2016

4 - Bernard Friot - L'enjeu du salaire - La Dispute - 2012 - p.41 et 183

"Définir ce qui vaut et ce qui ne vaut pas constitue (...) le fond du débat entre le salaire universel et le revenu inconditionnel" (...) "La valeur économique, ce n'est pas la valeur d'usage. Celle-ci réfère à l'activité (ou "travail concret"), c'est-à-dire à ce à quoi sert un bien ou un service. La valeur économique réfère au contraire au "travail abstrait", s'exprimant monétairement, à travers un prix." (...) Or, "selon la pratique capitaliste, ce sont les propriétaires et les créateurs lucratifs qui décident de ce qui vaut et de ce qui ne vaut pas, c'est-à-dire qui disposent de l'entière maîtrise de la valeur économique".¹

C'est ainsi que " l'activité des fonctionnaires, des soignants, des retraités, des parents ou des chômeurs, autant d'acteurs qui ne relèvent pas de la pratique capitaliste de la valeur, sera lue comme une activité productrice de valeur d'usage, mais pas de valeur économique."² Par contre, l'activité de toutes ces catégories de citoyens est considérée comme productrice de valeur économique dans la pratique salariale de la valeur.

Ce débat, compliqué, est important par ses conséquences sur les notions de "salaire" et de "revenu".

- Concept d'une "**qualification à la personne**", qui définit la capacité à participer à la création de "valeur économique", et qui justifie le fait que chacun doit recevoir un "salaire", quel que soit son statut (travail, chômage, activité de "care", artistique, etc ...). Avec définition d'une hiérarchie des qualifications (est-ce possible ?) et donc des salaires associés. Cette notion s'oppose bien sûr totalement au système actuel de qualification qui ne concerne que le poste de travail. Ce n'est pas qu'il y ait une réelle opposition sur ce thème entre les deux courants mais certains estiment que, dans notre monde actuel, avec l'évolution des techniques et l'informatisation, "la qualification a cessé d'être un critère durable, elle ne doit plus être la référence pour mesurer le droit d'avoir de quoi vivre³. Mais il est bien possible qu'il existe des malentendus sur cette question.

- Débat entre "**salaire**" et "**revenu**": "Le salaire réfère à une définition de la valeur (économique) antagonique au capital, tandis que le revenu y ramène."⁴

Le montant du RE est généralement le même pour tous, de la naissance à la mort, mais avec des variantes envisagées selon le seul critère d'âge. Par contre, le SU étant basé sur une hiérarchie de "qualifications à la personne", son montant dépend naturellement de cette qualification.

- Débat entre "**cotisation**" et "**impôt**": "Cotisation et impôt ont en commun la reconnaissance d'une valeur non capitaliste. Mais les institutions sur lesquelles ils s'appuient respectivement diffèrent, la cotisation référant à la sphère du salaire, tandis que l'impôt réfère à la sphère du revenu. Le choix de l'une ou de l'autre de ces techniques dans le financement d'une ressource universelle n'est donc pas neutre : si la cotisation rend possible l'universalisation du salaire, l'impôt s'y oppose, en ce qu'il s'adosse aux institutions du revenu, c'est-à-dire les institutions capitalistes."⁵

- Débat sur la question "**re-distribution**" ou "**distribution**": les partisans du SU contestent l'utilisation de l'impôt au lieu de la cotisation, mais, que le financement soit fait par la cotisation ou par l'impôt, il s'agit dans les 2 cas d'un mécanisme de re-distribution. En ce qui concerne le RE, certains préconisent d'utiliser, en partie, de la distribution monétaire, et certains, notamment les défenseurs d'une "économie distributive", proposent un financement totalement par création monétaire (nous reviendrons au chapitre suivant sur ces questions de financement).

- Débat sur les notions de "**travail**" et "**emploi**".

Le RE est sans aucun lien avec le travail. Comme il est inconditionnel, personne n'est obligé de travailler (d'être sur le marché de "l'emploi"), ce qui laisse une grande latitude dans l'orientation de sa vie.

Pour le SU, le présumé est le travail, et il est nécessaire de reconnaître comme "travail" des quantités d'activités qui, actuellement ne sont pas rémunérées. De plus, tout le monde devrait pouvoir travailler, toutefois sans obligation.

1 - Revenu inconditionnel ou salaire à vie ? - Note du Réseau Salarial - <https://www.reseau-salarial.info>

2 - Bernard Friot - Emanciper le travail (entretiens avec Patrick Zech) - La Dispute - 2014 - p.55

3 - Marie-Louise Duboin - Du salaire à vie au revenu social - La Grande Relève n°1175 - Mai 2016

4 - Revenu inconditionnel ou salaire à vie ? - Note du Réseau Salarial - <https://www.reseau-salarial.info>

5 - Revenu inconditionnel ou salaire à vie ? - Note du Réseau Salarial - <https://www.reseau-salarial.info>

Mais au-delà de cet aspect, il existe un débat également intéressant sur la distinction entre "*travail*" et "*emploi*". Ce débat entre dans le cadre de la discussion sur la notion de "valeur économique" mentionnée plus haut. Il existe certes une proximité entre RE et SU : "Récuser l'emploi comme matrice du travail, et donc comme fondement du salaire, est faire œuvre de salubrité publique. Les tenants du revenu inconditionnel sont, de ce point de vue, proches de ceux du salaire à vie".¹ Mais il est vrai que tout ne semble pas très clair tout de même.

V - Une articulation entre les 2 est-elle possible ?

Après avoir vu les points d'accord, puis les questions qui fâchent (comme on dit ...), nous allons maintenant passer en revue une série de questions sur lesquelles il me semble possible aux promoteurs du RE et du SU de travailler ensemble dans une perspective constructive pour tenter d'aboutir à un certain consensus.

Mais soyons clairs, la distance qui sépare les deux approches est importante, il suffit de lire certains textes des tenants du SU : "Puisque le conflit salarial a produit des institutions d'un *émancipateur déjà-là* tel qu'il rend possible la sortie du capitalisme par attribution de tout le PIB à la cotisation et, à tous, d'une qualification personnelle, pourquoi régresser par l'instauration d'un revenu de base qui, laissant intacts le marché du travail, la valeur travail et la propriété lucrative, s'inscrit comme correctif dans la domination capitaliste ?"² . Du côté des tenants du RE, certains s'élèvent contre une remise en cause de la propriété, craignent une étatisation, une fonctionnarisation de la société. Mais d'autres, par contre, visent aussi le même objectif de sortie du capitalisme, comme par exemple : "Ce qui nous oppose à la droite, ce n'est pas seulement le montant du revenu garanti, ce n'est pas uniquement son caractère universel ou pas, inconditionnel ou pas, c'est la place qu'occupe ce revenu universel et inconditionnel comme instrument de sortie du capitalisme et du productivisme."³ Il y a donc de quoi discuter ...

V.1 – A propos de quelques grands principes.

Le débat sur le "*travail*" (sa nature, son évolution en quantité, sa nécessité, sa place dans l'épanouissement, etc ...) est incontestablement un point clef de l'ensemble de la problématique, il devrait pouvoir être mené de façon conjointe par les tenants des 2 approches. "C'est le monopole de l'emploi comme source d'utilité sociale, de reconnaissance sociale et d'estime de soi que nous pourrions briser en défendant l'instauration d'un revenu inconditionnel. Cela ne signifie pas nécessairement abandonner le droit au travail, mais simplement changer le regard que nous posons dessus."⁴ Et après tout en effet, comme le dit Mylondo pour clore une brève histoire du droit à l'emploi, "ne nous leurrions pas, la liberté de travailler n'est qu'une version libérale du travail forcé. La contrainte est simplement plus subtile, parfaitement intégrée par les travailleurs eux-mêmes... Maisons de travail un jour, ateliers nationaux le lendemain, c'est la même logique qui est à l'oeuvre, et le droit à l'emploi en est le parachèvement." Dominique Méda résume bien, parmi de nombreux autres auteurs, cette *aliénation* à la valeur travail : "Tout se passe comme si le travail épuisait toute l'activité humaine. Or, d'une part l'activité humaine ne se réduit pas au travail, elle est au contraire multiple, et d'autre part, il me semble urgent de réduire la place occupée, réellement et symboliquement, par le travail précisément pour laisser se développer d'autres activités très nécessaires aussi au bien-être individuel, à la réalisation de soi, au lien social..."⁵

Les tenants du SU critiquent leurs collègues du RE sur le fait que nombreux sont ceux qui le fondent sur le revenu d'un patrimoine collectif ou sur le revenu assurant la satisfaction des besoins de base. Mais ils reconnaissent que certains autres le fondent par contre sur "le caractère cognitif de tout travail aujourd'hui qui fait que la mesure individuelle de la contribution de travail de chacun est impossible : d'où la proposition de la reconnaître par un forfait universel. Cette thèse n'est donc pas justiciable de la critique

1 - Bernard Friot - *Emanciper le travail (entretiens avec Patrick Zech)* - La Dispute - 2014 - p.108

2 - Bernard Friot - *Le salaire universel: un déjà-là considérable à généraliser* - Revue Mouvements n°73 - 2013

3 - Paul Ariès - *Pour un revenu social...démonétarisé* - Revue Mouvements n°73 - 2013

4 - Baptiste Mylondo - *Pour un revenu sans condition* - Editions Utopia - 2012 - p.72et75

5 - Dominique Méda - *Citation in Manifeste Utopia* - Editions Utopia - 2012 - p.33

que je viens de faire de la thématique du revenu.¹ On voit donc que la discussion est possible.

Les tenants du SU estiment que la revendication d'un RE conduit à faire 2 parts dans notre vie: "la part de l'autonomie, celle des activités rendues possibles par un revenu de base, et la part de l'hétéronomie, celle du travail identifié à ce qu'en fait le capitalisme et donc assimilé à la pénibilité. Cette hétéronomie est posée comme une fatalité à laquelle il faut sacrifier si l'on veut compléter le revenu de base."² Peut-être en effet, et, d'ailleurs, "Gorz estime qu'on ne supprimera pas l'hétéronomie: celle-ci est en quelque sorte le prix à payer pour produire des biens ou services complexes de façon efficace"³. Mais, après tout, ne s'agit-il pas d'une constatation acceptable ?

Définitions: hétéronomie et autonomie.

"L'hétéronomie assure la production programmée, planifiée, de tout ce qui est nécessaire à la vie des individus et au fonctionnement de la société le plus efficacement, et donc avec la moindre consommation d'efforts et de ressources. Dans l'autonomie, les individus produisent de façon autonome, hors marché, seuls ou librement associés, des biens et services matériels et immatériels, non nécessaires mais conformes aux désirs, aux goûts et à la fantaisie de chacun."⁴

Petit problème de vocabulaire (ça compte aussi ...): "Au lieu de parler de *salaire universel*, employer le terme de *revenu social*, c'est évoquer ce que la société peut et doit fournir à chacun de ses membres pour qu'il ait les moyens de développer sa personnalité, en ayant de multiples activités, et c'est reconnaître celles de ces diverses activités qui ne relèvent pas d'une qualification tarifée par le marché de l'emploi. (...) On voit qu'à l'idée d'un *revenu social* est associée celle d'un véritable projet de *société*."⁵ On peut penser que les promoteurs du SU, quoique - semble-t-il - moins polarisés sur cette idée, seraient probablement prêts à rechercher un accord sur cette question.

On peut penser à un intérêt commun à discuter efficacement sur la question du temps de travail. "Avec les 35 heures, la réduction du temps d'emploi sans mise en cause ni de l'emploi ni de la mesure de la valeur par le temps de travail a été l'occasion d'une intensification proprement insupportable du travail concret. La réduction du temps d'emploi ne peut plus constituer aujourd'hui une revendication offensive : c'est l'emploi lui-même qui doit être combattu."⁶ Toutefois ceci peut se discuter avec ceux qui, comme Denis Vicherat par exemple, considèrent au contraire que "la réduction du temps de travail et le revenu universel sont les deux principales mesures qui permettraient une véritable transformation sociale et écologique susceptible d'à la fois *libérer le travail* et *se libérer du travail*."⁷ Et Gorz, en conclusion d'une présentation de l'économie distributive, expliquait : "Ce qui manque n'est évidemment pas le travail mais la distribution des richesses pour la production desquelles le capital emploie un nombre de plus en plus réduit de travailleurs. Le remède à cette situation n'est évidemment pas de « créer du travail » mais de répartir au mieux tout le travail socialement nécessaire et toute la richesse socialement produite (...) Tel est de fait le sens de l'évolution présente. Elle rend caduque la « loi de la valeur ». Elle exige de fait une autre économie dans laquelle les prix ne reflètent plus le coût du travail immédiat (...). Les prix sont nécessairement des prix politiques et le système des prix le reflet du choix, par la société, d'un modèle de consommation, de civilisation, et de vie."⁸

V.2 - La question du financement.

Cette question du mode de financement, déjà très débattue entre les spécialistes du RE, semble polariser, de plus, une certaine radicalité entre les 2 écoles, en raison de la signification sociale qu'il représente.

1 - Bernard Friot - *L'enjeu du salaire - La Dispute - 2012 - p.169*

2 - Bernard Friot - *Emanciper le travail (entretiens avec Patrick Zech) - La Dispute - 2014 - p.107*

3 - Denis Clerc et Dominique Méda - *Emploi et travail chez Gorz - In Christophe Fourel (Collectif) - André Gorz un penseur pour le XXIème siècle - La Découverte 2009.*

4 - André Gorz - *Adieu au prolétariat - In Manifeste Utopia - Editions Utopia - 2012 - p.69*

5 - Marie-Louise Duboin - *Du salaire à vie au revenu social - La Grande Relève n°1175 - Mai 2016*

6 - Bernard Friot - *Emanciper le travail (entretiens avec Patrick Zech) - La Dispute - 2014 - p.111*

7 - Denis Vicherat - *Le travail, sa valeur et la gauche - Revue Mouvements n°73 - 2013*

8 - André Gorz - *Misères du présent, richesse du possible - Galilée - 1997 - p.123-124*

Mais n'y a-t-il pas moyen de s'entendre ?...

Donc il existe quelques problèmes, comme nous l'avons vu, en particulier sur la distinction entre salaire et revenu, entre cotisation et impôt, et sur le choix entre re-distribution et distribution dans la question du financement. Cette situation donne plus de poids, comme optimum, à un type de financement qui ne soit pas basé sur la fiscalité-redistribution. Mais nous allons voir que ce n'est pas une telle raison "opportuniste" qui justifie de regarder de très près cet autre système possible, la "*distribution*".

Chez les tenants du RE, on peut constater que la création monétaire est parfois proposée comme une partie du financement. En effet, le Mouvement Français pour un Revenu de Base (MFRB), association qui regroupe tous les acteurs(trices) et sympathisant(e)s de cette idée, indique que deux grandes approches de revenu de base sont défendues en son sein: financement par prélèvements obligatoires (donc par re-distribution), et financement par création de monnaie sous forme de "dividende universel" (donc par distribution). "Certains d'entre nous proposent ainsi que la création monétaire, plutôt que de se faire par le crédit, se fasse par la distribution à chaque citoyen d'un revenu de base : un dividende monétaire en somme. De leur côté, les banques n'auraient plus la possibilité de créer de la monnaie par le crédit et ne pourraient prêter que ce que les épargnants auraient placé en dépôt à terme et ce que la Banque centrale accepterait de leur prêter."¹

Pour les tenants du SU: "Quel usage de la monnaie dans le cadre d'une société reconnaissant politiquement l'ensemble des producteurs comme unique créateur de valeur économique ?"² et: "La suppression du crédit lucratif suppose que soit aussi supprimée la création monétaire par crédit bancaire (...) Une anticipation de la valeur nouvelle cohérente avec la mesure salariale de la valeur serait de créer la monnaie à l'occasion de l'attribution des qualifications nouvelles."³ . Mais la question se pose également pour les "caisses d'investissement": ce ne serait pas à elles de créer directement de la monnaie, mais "dans le cadre de la suppression du crédit comme modalité de création de la monnaie, cette prérogative serait le monopole d'une institution dédiée à la gestion de la masse monétaire, que l'on continuera à appeler ici par commodité "Banque Centrale". Cependant les caisses joueraient un rôle dans la création monétaire par les demandes qu'elles adresseraient en ce sens à la Banque Centrale."⁴

Les promoteurs de "l'économie distributive", quant à eux, accordent encore plus d'importance à cette nécessité de changer le système de création monétaire.

Quelques mots sur l'économie distributive :

Il me paraît utile de faire ici une parenthèse sur cette "*économie distributive*", peut-être peu connue par certains, et qui pourrait sans doute rendre des services dans ce débat. Ses promoteurs se retrouvent dans la revue "La Grande Relève".

L'économie distributive s'appuie sur 3 piliers :

* "Chaque être humain est assuré de recevoir, toute sa vie, sa part de richesses produites, sous la forme d'un *revenu social* qui concrétise le premier des droits de l'homme, le droit économique d'avoir de quoi vivre dignement. Le revenu étant ainsi dissocié du travail, le but de toute activité cesse d'être de *gagner de l'argent*".

* "Les richesses nécessaires sont déterminées en fonction des besoins exprimés, sans contrainte, par la population. La tâche de les produire est partagée par les adultes valides, au cours d'un *service social* dont la durée est rendue minimale par une utilisation optimale des connaissances."

* "Or la monnaie capitaliste est incompatible avec cette économie de partage, parce que le placement à intérêt permet à l'argent d'aller à l'argent, même hors de toute création de richesse vraie. Pour que la monnaie ne puisse plus dévoyer l'activité économique, il faut qu'elle soit périmée, comme un ticket de métro après

1 - Mouvement Français pour un Revenu de Base (MFRB) - <http://revenudebase.info>

2 - Réseau Salarial - Pour un statut politique du producteur (manifeste du réseau salarial) - 2012 - p.18
<https://www.reseau-salarial.info>

3 - Bernard Friot - L'enjeu du salaire - La Dispute - 2012 -p.140

4 - Réseau Salarial - Caisses d'investissement et monnaie - Août 2016 - <https://www.reseau-salarial.info>

usage, dès que son titulaire l'utilise pour acquérir ce que bon lui semble. La monnaie distributive est donc un *pouvoir d'achat* unique, dont la seule fonction consiste à assurer la production (dont celle des services publics, ce qui supprime les impôts) et son transfert à la consommation. Sa masse et sa durée de validité sont donc celles des richesses produites."¹

Paul Ariès propose, comme étant sa préférence, "un revenu inconditionnel qui aurait plusieurs formes: une partie versée sous forme de *monnaie nationale*, une autre partie sous forme de *monnaie locale* (pour faciliter la relocalisation de biens socialement et écologiquement responsables), et une partie, essentielle, sous forme de *droits d'accès aux biens communs*."²

Michel Lepasant précise: "La compréhension pratique de ce qu'est une *monnaie locale complémentaire* (MLC) - à savoir une institution sociale dans laquelle s'organise le partage des biens et des services entre le plafond de l'*argent* et le plancher de la *gratuité* - dessine non seulement un espace de socialisation réelle mais aussi un trajet de transition politique (dans laquelle) il est pragmatique de commencer à verser le RI en trois parts - monnaie commune, monnaie locale, droits d'accès à des biens communs (...)"³

On voit donc que, sur cette question du financement des systèmes RE et SU, il y a beaucoup de grain à moudre, qui devrait même peut-être permettre aux deux écoles de réaliser un programme commun spécifique sur une nouvelle création monétaire, utile à tous ...

Une incidente ...

Oui, "utile à tous" disais-je ... Je me permettrai d'ajouter ici, en élargissant quelque peu la question, qu'un tel débat, beaucoup plus général, sur la **création monétaire** et les **monnaies locales complémentaires** me paraît d'une importance - et même d'une urgence - capitales si l'on veut anticiper les catastrophes potentiellement dramatiques qui guettent notre "système-Terre". En effet, Pablo Servigne et Raphaël Stevens (*Comment tout peut s'effondrer - Ed Anthropocène Seuil - Avril 2015*) démontrent que "nous sommes confrontés à de sérieux problèmes environnementaux, énergétiques, climatiques, géopolitiques, sociaux et économiques, qui ont aujourd'hui franchi des points de rupture." Et ils expliquent (avec plus de 400 références techniques internationales à l'appui ...) que, par suite des interactions et effets de cascades, "la question est maintenant de savoir si une rupture dans le système financier, les chaînes d'approvisionnement, ou les infrastructures, peut se propager à l'ensemble de l'économie mondiale et provoquer son effondrement." Je laisserai le lecteur de cette incidente pressentir la réponse ... En tous cas, oserai-je dire que, dans de telles circonstances, la mise en place quasi instantanée d'un système monétaire adéquat serait pour le moins opportune ?...

V.3 - Quelques questions complémentaires.

Selon mes investigations – mais sans doute insuffisantes ! - quelques questions ne me semblent pas avoir été explicitées suffisamment par les tenants de l'un et/ou l'autre des deux systèmes, mais on peut penser que les deux écoles devraient pouvoir coopérer assez facilement pour tenter d'y répondre. En voici quelques-unes.

- Le problème de l'échelle géographique de mise en oeuvre (expérimentation locale ? échelle nationale ? Europe ?), et par quelle échelle faut-il "forcément" commencer pour avoir une chance de réussite ?...
- Dans les deux systèmes, il est prévu de donner la responsabilité aux citoyens de définir les besoins, les investissements, et les moyens de production à mettre en oeuvre. L'organisation de ce processus – complexe – reste à expliciter.... Stop!.. Au moment de boucler (comme on dit), je m'aperçois que la toute dernière production du Réseau Salarial⁴ aborde avec pas mal de précisions cette question de la création des caisses de cotisation économique (pour les investissements), de leur fonctionnement, de leur contrôle, et du mécanisme d'attribution des ressources.
- Comment faire pour autonomiser (activités, modalités d'épanouissement, etc ...) les personnes – sans

1 - Marie-Louise Duboin-Mon - André Gorz et l'économie distributive - in Christophe Fourel (Collectif) - André Gorz un penseur pour le XXIème siècle - La Découverte 2009.

2 - Paul Ariès - Pour un revenu social...démonétarisé - Revue Mouvements n°73 - 2013

3 - Michel Lepasant - Considérer ensemble revenu inconditionnel et monnaie locale - Revue Mouvements n°73 - 2013

4 - Réseau Salarial - Caisses d'investissement et monnaie - Août 2016 - <https://www.reseau-salarial.info>

doute assez nombreuses ? - qui ont peu d'autonomie (naturelle ou psychologique) et/ou qui ont besoin, de toutes façons, qu'on leur "tienne la main" dans la vie ?

- Quelles seraient les conséquences, et les adaptations à prévoir, au niveau des échanges internationaux ?

VI – Pour conclure.

Après cette exploration comparative - encore assez sommaire - des deux systèmes RE et SU, essayons de dégager quelques points forts.

D'abord, bien sûr, on le savait, et cela a été rappelé et argumenté ici, une fusion des deux n'est pas possible tant ils reposent sur des principes radicalement différents.

Par contre, tous les deux estiment d'abord qu'il faut absolument découpler l'emploi et la ressource. Et puis on peut dire qu'il existe entre les deux écoles une sensibilité commune extrêmement forte aux questions sociales, environnementales, anti-productivistes, aux difficultés considérables du monde du travail, et à la nécessité de travailler à la réalisation d'un monde dans lequel chacun pourra vivre sans problème matériel, et s'épanouir à la fois par son travail, choisi, et par ses activités auxquelles il pourra se consacrer en toute liberté.

Cela signifie, comme on l'a vu, qu'un travail en commun très concret sur le terrain est très souhaitable, et tout à fait réalisable sur un certain nombre de questions: en particulier continuer à progresser sur une révision radicale de ce qu'est le "travail", dont l'évolution a été considérable depuis quelques décennies; et puis s'inscrire sans doute plus activement dans le débat sur la création monétaire, qui semble d'ailleurs mobiliser déjà par ailleurs beaucoup d'énergie.

Bon, d'accord, c'est en effet compliqué, d'une part en raison des divergences politiques qui existent entre les uns et les autres au sein même des deux écoles et entre les promoteurs des deux systèmes, d'autre part en raison de résistances très réelles à la perspective de la mise en place aussi bien d'un Revenu d'Existence d'un montant suffisant que d'un Salaire Universel: "Quant aux réactions de ceux qui constituent aujourd'hui la classe dominante, la seule certitude est qu'ils ne se laisseront pas faire ! Seule l'Histoire pourra dire comment les choses vont se passer. Encore faut-il poursuivre les luttes en ce sens !" . Et c'est d'autant plus difficile que les résistances viennent également du conditionnement des citoyens par le système: " Il y a une spécificité du néolibéralisme c'est bien qu'il donne pour vocation de coloniser intégralement l'intériorité des individus, des travailleurs, c'est-à-dire de refaçonner intégralement leurs désirs et leurs affects."²

Mais l'enjeu est-il si important ? Oui, oui, oui !.. Souvenons-nous de ce que nous disait André Gorz déjà en 1988, en conclusion de son livre sur la métamorphose du travail: "J'ai essayé de dégager le sens que l'histoire *peut* avoir, le parti que l'humanité et que le mouvement syndical peuvent tirer de la révolution technique en cours. J'ai essayé d'indiquer dans quelle direction il faudrait avancer, quelles politiques il faudrait mener pour que ce sens s'actualise. Les événements peuvent toutefois prendre un cours qui nous fera manquer le sens possible de la mutation actuelle et, dans ce cas, je ne lui en vois pas d'autre: nos sociétés continueront à se décomposer, à se segmenter, à descendre la pente de la violence, de l'injustice et de la peur."³ Prémonition ?...

Quand on voit la gravité de la situation sociale et démocratique actuelle en France et en Europe (pour ne pas aller trop loin, ni en distance, ni en problèmes ...), il serait bien temps de se mettre au travail - ou plutôt d'élargir le champ du travail, heureusement déjà mis en oeuvre par de nombreux citoyens - pour construire un nouveau type de société. Et après tout, l'activation d'un grand projet comme celui dont nous venons de parler pourrait sans aucun doute constituer une brique fort utile.

1 - Réseau Salariat - Caisses d'investissement et monnaie - Août 2016 - <https://www.reseau-salariat.info> - p.23

2 - Frédéric Lordon - Citation in Manifeste Utopia - Editions Utopia - 2012 - p.57

3 - André Gorz - Métamorphoses du travail, quête de sens - Galilée - 1988 - p.292